



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2015 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Chalet Peter Williamson, situé au 300, rue Cypihot. Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Paola Hawa

Mesdames les conseillères Dana Chevalier (arrivée à 19 h 38) et Andrée Deschamps

Messieurs les conseillers Ryan Young, Daniel Boyer, Yvan Labelle et Michel Boudreault

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Madame la greffière, Catherine Adam agit comme secrétaire de la présente séance.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

08-208-15 Ouverture de la séance

Il est proposé par Andrée Deschamps
Appuyé par Daniel Boyer

D'ouvrir la séance ordinaire du 10 août 2015. Il est 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

08-209-15 Ordre du jour

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Ryan Young

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous,

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

08-208-15 Ouverture de la séance

08-209-15 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes

3. Adoption de procès-verbaux du conseil

08-210-15 Adoption de procès-verbaux

4. Conseil d'agglomération

4.1. Orientations du conseil

08-211-15 Orientation du conseil sur les sujets discutés à la séance du Conseil d'agglomération du 20 août 2015

5. Sécurité publique

08-212-15 Modifications de la signalisation conformément au règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement

08-213-15 Autorisation pour la tenue de l'Événement privé le 22 août 2015 situé au 21199 rue Euclide-Lavigne

6. Développement communautaire

08-214-15 Démission d'un membre du Comité communautaire

08-215-15 Demande pour un poste de collecte de dons du Comptoir alimentaire de la Paroisse Sainte-Anne-de-Bellevue – 28 et 29 novembre 2015

7. Urbanisme

7.1. Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

7.2. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels

7.3. Autres sujets

08-216-15 Demande de prolongation du délai relatif à l'adoption des règlements de concordance de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

08-217-15 Autorisation de déposer des mémoires dans le processus d'élaboration du nouveau programme particulier d'urbanisme (PPU)

8. Services techniques

8.1. Autorisation de dépenses

08-218-15 Autorisation d'aller en appel d'offres public pour un contrat de service de déneigement et d'entretien d'hiver du réseau routier – Années 2015-2016 à 2019-2020

08-219-15 Autorisation de dépense pour la réfection des infrastructures sur les rues Garden City et Michaud

8.2. Conclusion de contrats

08-220-15 Octroi de contrat pour la construction d'un trottoir sur le boulevard Industriel et la rue Daoust

08-221-15 Mandat d'accompagnement – Construction du Carrefour en «T»

8.3. Acceptation de plans

8.4. Réception de travaux

08-222-15 Décompte progressif # 3 – Projet de construction d'un Carrefour en T

08-223-15 Décompte progressif # 1 – Travaux de réfection des infrastructures municipales sur les rues Garden City et Michaud

8.5. Autres sujets

08-224-15 Demande d'autorisation à la Commission de protection du Territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture

08-225-15 Travaux de réfection des infrastructures municipales des rues Garden City et Michaud – Travaux supplémentaires

9. Environnement

08-226-15 Plan concept « Parc nature de l'Anse-à-l'Orme »

10. Développement économique et touristique

08-227-15 Demande de fermeture de rue – Journée Événement «Naturellement Sainte-Anne-de-Bellevue»

08-228-15 Mandat pour l'élaboration du plan stratégique de développement touristique de Sainte-Anne-de-Bellevue – contrat de gré à gré

08-229-15 Développement d'un Éco-parc industriel – contrat de gré à gré

11. Finances

11.1. dons / promotions / aides financières

11.2. Autres sujets

08-230-15 Adoption des comptes

08-231-15 Résiliation de contrat pour les services professionnels d'audit externe

08-232-15 Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation – Mandat de vérification externe pour les trois prochains exercices financiers

12. Administration et greffe

12.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats

08-233-15 Renouvellement du contrat de service pour l'année 2015 - Firme informatique

12.2. Opérations Immobilières

12.3. Autres sujets

08-234-15 Politique sur l'utilisation des médias sociaux

13. Ressources humaines

13.1. Contrats et ententes

13.2. Autres sujets

14. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

08-235-15 Adoption du règlement numéro 755-1 modifiant le règlement numéro 755 sur l'occupation du domaine public

08-236-15 Adoption du règlement numéro 768-1 modifiant le règlement numéro 768 sur la régie interne et pour le maintien de l'ordre pendant les séances du conseil de la ville afin de préciser les règles applicables à la période de questions

15. Dépôt de documents**16. Levée de la séance**

08-237-15 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Il y a 21 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la période de questions qui s'est ouverte à 19 h 31 et s'est terminée à 20 h 06 se résument comme suit :

Résumé de l'objet principal de l'intervention	
1 ^{er} intervenant	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Félicitations pour le nouveau service de transport en commun; ▪ Spécifications sur les heures du nouveau service de transport en commun; ▪ Nombre de voitures prévues dans l'appel d'offres de la STM;
2 ^e intervenant	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Résultats de la journée branding : quels types d'actions sont à prendre et combien d'étapes sont prévues, pour la réalisation du projet de développement touristique; ▪ Réclame une présentation aux citoyens des coûts potentiels dans le cadre du développement du secteur nord;

Résumé de l'objet principal de l'intervention	
3 ^e intervenant	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coupe de gazon sous la ligne d'Hydro-Québec a été effectuée avant le mois de septembre; il s'agit du même entrepreneur qui a effectué le nettoyage des fossés près de la piste cyclable; ▪ Nouveau service de transport en commun : les heures sont réduites lors du week-end, le service est offert jusqu'à 20 h au lieu de 00 h 30; ▪ Le nombre de véhicules prévus aux heures de pointe est-il suffisant pour desservir tout le secteur nord;
4 ^e intervenant	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Service de transport en commun bonifié : est-ce possible de l'utiliser en dehors des heures de pointe pour aller prendre le train? ▪ Date prévue pour déposer le rapport de la firme l'Oeuf sur le site web de la Ville; ▪ Spécifications sur un montant additionnel de 7000 \$ octroyé à Madame Hélène Doyon; ▪ Prolongation de délai pour les règlements de concordances; ▪ Recommandations du MAMOT contenues dans le règlement 768-1;
5 ^e intervenant	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Résiliation de contrat du vérificateur externe; pourquoi et combien cela nous coûtera-t-il? ▪ Subventions vertes : Projet Saveur de Ste-Anne du Marché Sainte-Anne, sommes remises jusqu'à présent?;

La conseillère Dana Chevalier a quitté la salle à 19 h 48.

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

08-210-15 Adoption de procès-verbaux

ATTENDU QUE la greffière a préparé le document suivant :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 juillet 2015;

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Andrée Deschamps

D'adopter le procès-verbal ci-dessus mentionné et préparé par la greffière de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

4. CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

4.1. ORIENTATIONS DU CONSEIL

08-211-15 Orientation du conseil sur les sujets discutés à la séance du Conseil d'agglomération du 20 août 2015

ATTENDU QUE le maire d'une municipalité liée doit se prononcer au Conseil d'agglomération sur les sujets à l'ordre du jour en se basant sur les orientations obtenues du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Ryan Young

2751

De mandater madame le maire, Paola Hawa, à prendre toutes décisions qu'elle jugera appropriées sur les dossiers à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 20 août 2015, en se basant sur les informations obtenues et celles présentées lors de la réunion et ce dans les meilleurs intérêts de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

08-212-15 Modifications de la signalisation conformément au règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement
--

ATTENDU QUE l'article 7 du règlement numéro 769 autorise le conseil à modifier la signalisation par résolution ;

ATTENDU la recommandation du Comité de circulation-sécurité d'effectuer l'installation de la signalisation suivante sur le réseau routier, à savoir : un panneau d'arrêt particulier sur la rue Brown au coin de Maple donnant accès à l'Autoroute 20 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Yvan Labelle

D'autoriser le service des travaux publics à procéder à l'installation d'un panneau d'arrêt particulier sur la rue Brown au coin de Maple donnant accès à l'autoroute 20.

Adoptée à l'unanimité.

08-213-15 Autorisation pour la tenue de l'Événement privé le 22 août 2015 situé au 21199 rue Euclide-Lavigne

ATTENDU QUE l'Événement privé « Band for Cancer » aura lieu le samedi 22 août 2015 de 15 h à 23 h au 21199 rue Euclide-Lavigne, sur invitation seulement;

ATTENDU QUE les fonds seront amassés au profit du Fonds Sian Bradwell de la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Andrée Deschamps

D'autoriser la tenue de l'Événement privé « Band for Cancer » le samedi 22 août 2015 de 15 h à minuit au 21199 rue Euclide-Lavigne.

Adoptée à l'unanimité.

6. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

08-214-15 Démission d'un membre du Comité communautaire
--

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Michel Boudreault

D'accepter la démission de Madame Yolanda Rodriguez du Comité communautaire.

De remercier Madame Yolanda Rodriguez pour son implication bénévole au sein de ce comité.

Adoptée à l'unanimité.

08-215-15 Demande pour un poste de collecte de dons du Comptoir alimentaire de la Paroisse Sainte-Anne-de-Bellevue – 28 et 29 novembre 2015
--

ATTENDU la demande du Comptoir Alimentaire de la Paroisse Sainte-Anne-de-Bellevue à l'effet d'obtenir l'autorisation municipale pour organiser un barrage routier dans le but de collecter des dons les 28 et 29 novembre 2015

ATTENDU QUE le Comptoir Alimentaire est un organisme accrédité conformément à la politique de dons en vigueur à la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Daniel Boyer

D'autoriser la tenue d'un poste de collecte de dons sur le boulevard des Anciens-Combattants les 28 et 29 novembre 2015, en face de l'entreprise Valacta.

D'autoriser l'administration municipale à prendre les arrangements nécessaires afin de donner effet à la présente résolution, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité.

7. URBANISME

7.1. **DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**7.2. PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES
FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU
D'ESPACES NATURELS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.3. AUTRES SUJETS

**08-216-15 Demande de prolongation du
délai relatif à l'adoption des
règlements de concordance de
la Ville de Sainte-Anne-de-
Bellevue au Ministre des
Affaires municipales et de
l'Occupation du territoire**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue fait partie du territoire de l'Agglomération de Montréal;

ATTENDU QUE le 1^{er} avril 2015, le *Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89 modifié)* afin de le rendre conforme au contenu du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) est entré en vigueur suivant l'approbation gouvernementale et métropolitaine;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, L.R.Q., ch. A-19.1, la Ville doit adopter, dans les 6 mois suivants l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Montréal, tout règlement de concordance;

ATTENDU QU' un règlement de concordance correspond à tout règlement modifiant la réglementation d'urbanisme en vigueur, incluant le plan d'urbanisme, afin d'assurer leur conformité au schéma d'aménagement modifié;

ATTENDU QUE le plan d'urbanisme de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue inclut un programme particulier d'urbanisme (PPU) visant le secteur nord (Anse-à-l'Orme) depuis 2006;

ATTENDU QUE depuis 2010, la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a entamé la révision de la planification du secteur nord et qu'un règlement de contrôle intérimaire est en vigueur depuis 2010 limitant les interventions dans le secteur nord durant la période de réflexion et de planification;

ATTENDU QUE la Ville a présenté un projet de règlement modifiant le PPU en 2012 à la population et que ce dernier s'est soldé par un échec;

ATTENDU QUE suivant les élections municipales de 2013, le nouveau conseil municipal a mandaté divers professionnels en environnement, urbanisme, transport et économie afin de

2754

développer un scénario potentiel d'aménagement pour le secteur, lequel a été présenté aux citoyens le 20 mai 2015;

ATTENDU QU'UN processus de consultation des citoyens est en cours concernant le secteur nord, processus à partir duquel sera proposée la nouvelle planification du secteur nord;

ATTENDU QUE ce vaste processus de consultation et de révision de la planification devrait se terminer au courant de l'année 2015;

ATTENDU QUE l'Agglomération de Montréal doit se prononcer sur l'ensemble des règlements qui lui seront soumis dans le cadre de l'exercice de concordance, incluant la nouvelle planification pour le secteur nord;

ATTENDU QUE considérant le processus en cours, il sera impossible d'adopter les règlements de concordance dans le délai prescrit, soit au plus tard le 1^{er} octobre 2015;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 239 de la loi, la Ville peut demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, une prolongation du délai imposé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paola Hawa
Appuyé par Yvan Labelle

De demander un délai supplémentaire de 12 mois au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, soit jusqu'au 1^{er} octobre 2016, afin d'adopter tout règlement de concordance pour assurer la conformité du plan et de règlements d'urbanisme de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue au *Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89 modifié)*, tel qu'entré en vigueur le 1^{er} avril 2015.

Adoptée à l'unanimité.

08-217-15	Autorisation de déposer des mémoires dans le processus d'élaboration du nouveau programme particulier d'urbanisme (PPU)
------------------	--

ATTENDU QUE la Ville est présentement en processus d'élaboration d'un nouveau programme particulier d'urbanisme du secteur nord (PPU);

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite autoriser les intéressés à déposer des mémoires dans le cadre du nouveau PPU;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Yvan Labelle

D'autoriser les particuliers et les organismes à déposer des mémoires relatifs au nouveau programme particulier d'urbanisme du secteur nord avant le 15 octobre 2015.

Toutes personnes intéressées à déposer un mémoire peut le transmettre à l'attention de la greffière de la Ville, Me Catherine Adam, à l'adresse suivante : 109, rue Sainte-Anne, Sainte-Anne-de-Bellevue, H9X 1M2.

Adoptée à l'unanimité.

8. SERVICES TECHNIQUES

8.1. AUTORISATION DE DÉPENSES

08-218-15	Autorisation d'aller en appel d'offres public pour un contrat de service de déneigement et d'entretien d'hiver du réseau routier – Années 2015-2016 à 2019-2020
------------------	--

ATTENDU QUE le contrat de déneigement actuel venait à échéance à la fin de la saison hivernale 2014-2015;

ATTENDU QUE la Ville a bénéficié de toutes les années d'option de renouvellement disponible au contrat;

ATTENDU la recommandation de l'administration municipale à l'effet de procéder à un appel d'offres public pour un contrat de service de déneigement et d'entretien d'hiver du réseau routier de la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Ryan Young

D'autoriser l'administration municipale à procéder à un appel d'offres public pour un contrat de service de déneigement et d'entretien d'hiver du réseau routier pour cinq saisons consécutives soit des années 2015 à 2020.

Adoptée à l'unanimité.

08-219-15	Autorisation de dépense pour la réfection des infrastructures sur les rues Garden City et Michaud
------------------	--

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt numéro 778 a été approuvé le 23 mars 2015 par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE la ville était en attente de l'approbation officielle que les travaux étaient admissibles à une subvention offerte sous le programme Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ);

ATTENDU QUE l'administration municipale a reçu la confirmation que les travaux étaient admissibles à la subvention le 29 juin 2015;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Daniel Boyer

D'autoriser la dépense de 2 040 000 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 778.

Adoptée à l'unanimité.

8.2. CONCLUSION DE CONTRATS

08-220-15 Octroi de contrat pour la construction d'un trottoir sur le boulevard Industriel et la rue Daoust
--

ATTENDU QUE le projet est prévu dans le PTI 2015-2016-2017;

ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres public ont été ouvertes à l'Hôtel de Ville le 16 juillet 2015;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieur municipal à l'effet d'octroyer le contrat pour la construction de trottoirs sur le boulevard Industriel et la rue Daoust au plus bas soumissionnaire conforme ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paola Hawa
Appuyé par Yvan Labelle

Conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 780 par le ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire, d'octroyer le contrat à la compagnie *Pavages d'Amour Inc.* pour la construction d'un trottoir sur le boulevard Industriel et la rue Daoust pour un montant de 266 736,83 \$, taxes incluses, le plus bas soumissionnaire conforme.

Adoptée à l'unanimité.

08-221-15 Mandat d'accompagnement – Construction du Carrefour en «T»

ATTENDU QUE la firme CIMA + a été retenue pour la préparation des plans et devis pour le projet de construction du carrefour en « T », conformément aux obligations professionnels requises lors de l'exécution des travaux, tel qu'il appert de la résolution numéro 01-008-14;

ATTENDU QUE la firme Tetra Tech QI inc. a été retenue pour la surveillance des travaux de construction du carrefour en « T », tel qu'il appert de la résolution numéro 05-142-15;

ATTENDU QUE la firme CIMA + a été retenue pour fournir une assistance technique à la firme Tetra Tech QI inc. lors de l'exécution

des travaux du carrefour en « T », tel qu'il appert de la résolution 05-143-15;

ATTENDU QU' un montant additionnel est requis afin que la firme CIMA + puisse poursuivre son mandat;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec assume 50% de toutes dépenses additionnelles liées aux activités de construction du carrefour en « T », conformément à l'entente intervenue entre la Ville et le Ministère des Transports du Québec le 10 avril 2015;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Yvan Labelle

D'autoriser la dépense supplémentaire de 11 500 \$, taxes incluses, à la firme CIMA+ pour un mandat d'accompagnement dans le cadre des travaux de construction du carrefour en «T», à même le règlement d'emprunt numéro 777.

Adopté à l'unanimité.

8.3. ACCEPTATION DE PLANS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

8.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX

08-222-15 Décompte progressif # 3 – Projet de construction d'un Carrefour en T

ATTENDU la résolution 05-144-15 autorisant une dépense pour la construction d'un carrefour en « T »;

ATTENDU la réception de la recommandation de monsieur Ludovic Laurent, ing. de la firme TetraTech QI inc. datée du 28 juillet 2015 quant au paiement du décompte progressif numéro 3 à la compagnie Construction Bau-Val inc.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Michel Boudreault

D'entériner la recommandation de la firme *TetraTech QI inc.* datée du 28 juillet 2015, quant au paiement du décompte progressif numéro 3 à la compagnie *Construction Bau-Val inc.* relativement aux travaux de construction d'un carrefour en «T».

D'autoriser le paiement de la somme de 589 441,15 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 777.

Adoptée à l'unanimité.

**08-223-15 Décompte progressif # 1 –
Travaux de réfection des
infrastructures municipales sur
les rues Garden City et Michaud**

ATTENDU la résolution 08-219-15 autorisant une dépense pour les travaux de réfection des infrastructures municipales sur les rues Garden City et Michaud;

ATTENDU la réception de la recommandation de madame Adiaratou Kanté de la firme TetraTech QI inc. datée du 22 juillet 2015 quant au paiement du décompte progressif numéro 1 à la compagnie CJRB;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Andrée Deschamps

D'entériner la recommandation de la firme *TetraTech QI inc.* datée du 22 juillet 2015, quant au paiement du décompte progressif numéro 1 à la compagnie *Les Constructions CJRB inc.* relativement aux travaux de réfection des infrastructures municipales sur les rues Garden City et Michaud.

D'autoriser le paiement de la somme de 304 369,39 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 778.

Adoptée à l'unanimité.

8.5. AUTRES SUJETS

**08-224-15 Demande d'autorisation à la
Commission de protection du
Territoire agricole du Québec
(CPTAQ) pour une utilisation à
des fins autres que l'agriculture**

ATTENDU QUE la compagnie Gaz Metro projette d'implanter deux postes de mesurage et de conduites de branchement pour alimenter en gaz naturel deux systèmes de chauffage d'aiguillages du Canadien Pacifique (CP) sur une partie des lots 1 556 786 et 1 556 792 du cadastre du Québec, à l'intérieur des limites de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et en zone agricole;

ATTENDU QUE pour réaliser ces travaux en zone agricole, la compagnie Gaz Métro doit obtenir une autorisation de la CPTAQ;

ATTENDU QUE la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* exige à tout demandeur d'obtenir la recommandation du conseil municipal de la ville où seront réalisés les travaux concernant cette demande d'autorisation;

ATTENDU la recommandation favorable de l'administration municipale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Yvan Labelle

De recommander l'acceptation de la demande d'autorisation déposée à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) par Gaz Metro pour l'implantation de deux postes de mesurage et de conduites de branchement pour alimenter en gaz naturel deux systèmes de chauffage d'aiguillages du Canadien Pacifique (CP) sur une partie des lots 1 556 786 et 1 556 792 du cadastre du Québec à l'intérieur des limites de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

Adoptée à l'unanimité.

08-225-15 Travaux de réfection des infrastructures municipales des rues Garden City et Michaud – Travaux supplémentaires

ATTENDU QUE l'administration municipale est autorisée à procéder aux travaux de construction des entrées de service sanitaire sur la portion des terrains privés jusqu'à un mètre du bâtiment principal, pour les propriétés de type semi-détaché conçues avec un accessoire de type Y, sur une base de paiement en dépense contrôlée, tel qu'il appert de la résolution numéro 06-173-15;

ATTENDU QUE l'administration municipale recommande de prolonger la conduite d'égout pluviale de 37 mètres, soit jusqu'à l'intersection de la rue Garden City et Sainte-Anne;

ATTENDU QUE le comité de sécurité et circulation recommande d'agrandir l'îlot de la rue Garden City jusqu'à l'intersection de la rue Demers;

ATTENDU QUE l'administration municipale recommande d'effectuer le resurfaçage de la rue Garden City d'une superficie d'environ 1 800 mètres carrés;

ATTENDU QUE la Ville procède actuellement à la réfection de ces infrastructures municipales;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Andrée Deschamps

D'approuver une enveloppe budgétaire d'un montant de 150 000 \$, taxes en sus, à même le règlement d'emprunt numéro 778 pour effectuer les travaux de prolongement des entrées de service sanitaire sur la portion des terrains privés jusqu'à un mètre du bâtiment principal, pour les propriétés de type semi-détaché conçues avec un accessoire de type Y.

D'approuver une enveloppe budgétaire d'un montant de 19 500 \$, taxes en sus, à même le règlement d'emprunt numéro 778 pour effectuer les travaux de

prolongement de la conduite d'égout pluviale de 37 mètres, soit jusqu'à l'intersection de la rue Garden City et Sainte-Anne.

D'approuver une enveloppe budgétaire d'un montant de 85 000 \$, taxes en sus, à même le fonds de roulement, pour effectuer les travaux de resurfaçage de la rue Garden City d'une superficie d'environ 1 800 mètres carrés et les travaux pour agrandir l'îlot central jusqu'à l'intersection de la rue Demers.

Adoptée à l'unanimité.

9. ENVIRONNEMENT

08-226-15 Plan concept « Parc nature de l'Anse-à-l'Orme »
--

ATTENDU QUE le développement du Parc nature de l'Anse-à-l'Orme est la pierre angulaire du programme particulier d'urbanisme du secteur nord projeté;

ATTENDU QUE le Parc nature de l'Anse-à-l'Orme, incluant l'écoterritoire, est situé sur le territoire de trois villes liées et un arrondissement de la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a invité, le 14 juillet dernier tous les intervenants, incluant l'Agglomération de Montréal, à une rencontre en vue de discuter de l'élaborer un plan concept de développement du Parc nature de l'Anse-à-l'Orme;

ATTENDU QUE lors de cette rencontre l'Agglomération de Montréal a exprimé son soutien dans l'élaboration d'un plan concept de développement du Parc nature de l'Anse-à-l'Orme;

ATTENDU QUE la première étape dans ce projet est d'établir un comité technique qui devra faire rapport au comité directeur composé des maires des villes et arrondissements concernés;

ATTENDU QUE le comité technique sera composé de deux (2) membres pour chaque juridiction municipale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paola Hawa
Appuyé par Ryan Young

De nommer Madame Mariana Jakab, ingénieur municipal et développement durable et Monsieur Martin Bonhomme, directeur général, comme représentants de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue au Comité technique du Parc nature de l'Anse-à-l'Orme.

Adoptée à l'unanimité.

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE**08-227-15 Demande de fermeture de rue –
Journée Événement
«Naturellement Sainte-Anne-
de-Bellevue»**

- ATTENDU QUE le Conseil a autorisé la tenue de l'événement «Naturellement Sainte-Anne-de-Bellevue» qui se tiendra le 12 septembre 2015, tel qu'il appert de la résolution numéro 05-135-15;
- ATTENDU QUE les festivités prendront place dans la rue Sainte-Anne entre 10 h et 22 h;
- ATTENDU QUE quelques restaurants et bars sont invités à aménager des terrasses temporaires et les magasins sont invités à faire des braderies (ventes trottoirs) sur la rue Sainte-Anne, et ce jusqu'à 2 h le 13 septembre;
- ATTENDU QUE ces quelques restaurants et bars devront tout de même respecter un niveau raisonnable de bruit après minuit;
- ATTENDU la recommandation de l'administration municipale à l'effet de permettre la fermeture partielle de la rue Sainte-Anne afin de permettre le montage et démontage du matériel ainsi que pour des mesures de sécurité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paola Hawa
Appuyé par Andrée Deschamps

D'autoriser la fermeture d'un tronçon de la rue Sainte-Anne entre les rues Kent et du Collège de 6 h le 12 septembre 2015 à 3 h le 13 septembre 2015 afin de permettre la tenue des activités de l'événement «Naturellement Sainte-Anne-de-Bellevue» sur la rue Sainte-Anne.

Adoptée à l'unanimité.

Madame la conseillère Dana Chevalier est de retour à 20 h 22.

**08-228-15 Mandat pour l'élaboration du
plan stratégique de
développement touristique de
Sainte-Anne-de-Bellevue –
contrat de gré à gré**

- ATTENDU QU' à la suite de la journée *branding* du 25 novembre 2014, où tous les intervenants économiques et touristiques étaient invités;
- ATTENDU QUE les intervenants recommandent à la Ville de se doter d'un plan d'action récréotouristique;
- ATTENDU QUE le conseil souhaite augmenter le potentiel touristique de la Ville;

2762

- ATTENDU QU' une collaboration de tous les intervenants touristiques est essentielle pour concrétiser une offre globale touristique;
- ATTENDU QUE la Ville ne possède aucun plan d'action récréotouristique pour promouvoir Sainte-Anne-de-Bellevue;
- ATTENDU QU' un plan de développement touristique permettra une réflexion structurée sur le positionnement, les orientations stratégiques et les axes d'interventions majeures, en plus de définir en détail les rôles et responsabilités de chacun des partenaires, incluant la Ville, dans les différents aspects du développement, de la gestion et de la promotion des activités récréotouristiques de Sainte-Anne-de-Bellevue;
- ATTENDU QUE la concrétisation d'un plan de marketing est nécessaire pour développer une approche concertée entre les différents intervenants du tourisme à Sainte-Anne-de-Bellevue;
- ATTENDU QU' à la suite des discussions avec l'organisme Tourisme Montréal, la Ville doit être le leader pour son propre développement touristique;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paola Hawa
Appuyé par Ryan Young

D'octroyer à la firme *LJM Conseil* le mandat d'élaborer un plan stratégique de développement touristique pour la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

D'autoriser la dépense de 20 815 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-620-00-699 du fonds général.

Le vote est demandé sur la résolution :

Pour

Ryan Young
Andrée Deschamps
Daniel Boyer
Yvan Labelle

Contre

Dana Chevalier
Michel Boudreault

Adoptée sur division.

08-229-15 Développement d'un Éco-parc industriel – contrat de gré à gré
--

- ATTENDU QU' à la suite de la journée *branding* du 25 novembre 2014, où tous les intervenants économiques et industriels étaient invités,
- ATTENDU QUE les intervenants recommandent à la Ville de développer une offre industrielle ciblée en lien avec l'image de marque de la Ville;

2763

ATTENDU QUE la Ville a présenté aux citoyens, dans le cadre de la préparation du nouveau programme particulier d'urbanisme, le 20 mai dernier, un scénario potentiel d'orientation démontrant un développement industriel;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paola Hawa
Appuyé par Yvan Labelle

D'octroyer au *Groupe CAI Global* le mandat d'élaborer une stratégie de développement industriel du secteur nord de la Ville.

D'autoriser la dépense de 22 995 \$, taxes incluses, à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2014.

Adoptée à l'unanimité.

11. FINANCES

11.1. DONS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

11.2. AUTRES SUJETS

08-230-15 Adoption des comptes

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Daniel Boyer

D'approuver le paiement des comptes suivants :

+Journal des déboursés en date du 7 août 2015;

871 199,99\$

+Liste des comptes fournisseurs en date du 31 juillet 2015

29 385,91\$

Total :

900 585,90 \$

Masse salariale (brut) incluant celle des élus au 24 juillet 2015

328 288,44 \$

Adoptée à l'unanimité.

08-231-15 Résiliation de contrat pour les services professionnels d'audit externe
--

ATTENDU QU' un contrat pour les services professionnels d'audit externe a été octroyé à Daniel Tétreault, CPA, tel qu'il appert de la résolution numéro 12-353-14;

2764

ATTENDU QUE l'article 17.1 du cahier des articles généraux permet à la Ville de résilier en tout ou en partie le contrat pour les services professionnels d'audit externe qu'il y ait défaut ou non du cocontractant après lui avoir donné un avis écrit en ce sens;

ATTENDU QUE la Ville souhaite se prévaloir de cette clause;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Daniel Boyer

D'autoriser l'administration municipale à transmettre un avis de résiliation de contrat à Monsieur Daniel Tétreault, CPA pour mettre une fin définitive au contrat pour les services professionnels d'audit externe pour les années 2015, 2016 et 2017.

Adoptée à l'unanimité.

08-232-15	Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation – Mandat de vérification externe pour les trois prochains exercices financiers
------------------	---

ATTENDU la résiliation du contrat pour les services professionnels d'audit externe pour les années 2015, 2016 et 2017;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Dana Chevalier

D'autoriser l'administration municipale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour les services de vérification externe pour les trois prochains exercices financiers pour les années se terminant au 31 décembre 2015, 31 décembre 2016 et 31 décembre 2017.

D'approuver les critères d'évaluation suivants conformément à la *Loi sur les Cités de Villes* :

Critères	Pondération %
Expérience du soumissionnaire	30
Expérience, compétence et disponibilité du vérificateur principal	30
Échéancier de travail et présentation des biens livrables	30
Compréhension du mandat	10

Adoptée à l'unanimité.

12. ADMINISTRATION ET GREFFE**12.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET
RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE
MANDATS****08-233-15 Renouvellement du contrat de
service pour l'année 2015 -
Firme informatique**

ATTENDU QUE le service offert par la firme T3i depuis les deux dernières années et demie, ainsi que leur disponibilité, rencontrent les besoins immédiats de la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Michel Boudreault

De renouveler le contrat de service avec la firme T3i pour la période du 1^{er} août au 31 décembre 2015 pour une banque de 275 heures de services.

D'autoriser la dépense de 19 833,19 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-190-00-414 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

12.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

12.3. AUTRES SUJETS**08-234-15 Politique sur l'utilisation des
médias sociaux**

ATTENDU QUE la Ville est favorable à l'utilisation des médias sociaux;

ATTENDU QUE la politique a pour principal objectif d'établir des règles de conduite quant à l'utilisation des médias sociaux et autres plateformes web par les employés municipaux que ce soit à des fins professionnelles ou personnelles en lien avec le poste occupé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Dana Chevalier

D'adopter la Politique sur l'utilisation des médias sociaux numéro DG-P-15-01 dont copie est jointe en annexe « A ».

Adoptée à l'unanimité.

13. RESSOURCES HUMAINES**13.1. CONTRATS ET ENTENTES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

13.2 AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

14. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

08-235-15 Adoption du règlement numéro 755-1 modifiant le règlement numéro 755 sur l'occupation du domaine public
--

ATTENDU QU' en vertu de l'article 29.19, 29.20, 29.21 et 29.22, de la *Loi sur les cités et villes*, toute municipalité locale peut par règlement régir l'occupation de son domaine public;

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné par le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 13 juillet 2015, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Ryan Young

D'adopter le règlement numéro 755-1 dont copie est jointe en annexe « B ».

Adoptée à l'unanimité.

08-236-15 Adoption du règlement numéro 768-1 modifiant le règlement numéro 768 sur la régie interne et pour le maintien de l'ordre pendant les séances du conseil de la ville afin de préciser les règles applicables à la période de questions
--

ATTENDU QUE les séances du conseil comprennent une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil;

ATTENDU QUE lors de chaque période de question les personnes présentes peuvent, en s'adressant à la présidente de l'assemblée, poser des questions sur des sujets d'intérêt public au conseiller de leur choix;

2767

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite que l'article 24 du règlement numéro 768 qui traite du déroulement de la période de questions reflète le plus justement possible les règles appliquées lors des séances du conseil;

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné par le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 13 juillet 2015, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Daniel Boyer

D'adopter le règlement numéro 768-1 dont copie est jointe en annexe « C ».

Adoptée à l'unanimité.

Madame la conseillère Dana Chevalier quitte la salle à 20 h 29.

15. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis et en circulation pour la période du 11 juillet 2015 au 8 août 2015;
- Liste des commandes du 1^{er} juillet 2015 au 31 juillet 2015;

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

08-237-15 Levée de la séance

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Andrée Deschamps

De lever la présente séance ordinaire. Il est 20 h 29

Adoptée à l'unanimité.

Paola Hawa
Maire

Catherine Adam
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100-10208